

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M22- 0041654

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 02658 Société : RAM
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : MENIAR EL MENIARI
 Date de naissance : 20/06/1952
 Adresse : Ouzarh Blancs 155248
 Tél : 0672833390 Total des frais engagés : 485,30 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :
 Date de consultation : / /
 Nom et prénom du malade : Age :
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie :
 Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
 Fait à : Casablanca Le : 29 MAR. 2023
 Signature de l'adhérent(e) :
 MUPRAS ACCUEIL BOUZACHANE 29 MAR. 2023

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

MME ZINE TOURIA
NR 179 LOT DANDOUNE SIDI
MAAROUF
CASABLANCA
CASABLANCA PRINCIPAL
20001

Accusé de Réception



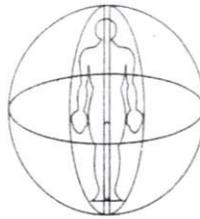
N° de Dossier : 79061197 Date et heure : 08/02/2023 10:16
Nom et prénom Assuré : ZINE TOURIA
Immatriculation : 43874741 / 500397558
Nom et prénom Bénéficiaire/Rang: ZINE TOURIA / 01
Type de dossier : FEUILLE DE SOINS
Lieu de réception : CASA SIE
Valeur en Dirhams : 485,30
Code Etablissement :
Nom Etablissement :

Nombre de pièces : 5

Agent de réception : M4M0037



Médecine Générale
Echographie Générale
Expertise Médicale
Médecine de travail



الطب العام
البحر بالصدى
الخبرة الطبية
طب الشغل

31 Janv 2023

Casablanca, le في الدار البيضاء

ZINE FADWA

Q

- 1. Augmentin 1g packets 20/15
- 2. Predni 20mg 40.00 DA
- 3. Ventoline spray 45.30 DT
- 4. No. 500 28.00 DA

335.30 DT

Dr. ABOUCHAMALA Fadwa
MÉDECINE GÉNÉRALE
05 22 97 40 67

PPU: 222,00 DH
LOT: 648978
PER: 01/24



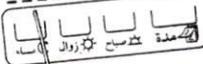
AUGMENTIN 1 g/125 mg
24 sachets

PREDNI*20mg

20 comprimés effervescents sécables



6 118000 081753



PV (DH):

GlaxoSmithKline
Marrakech
Ain El Aoudia
Région de Rabat



VENTOLINE 100 mcg
Aérosol 200 doses
PPV 45,30 DH

NO - DOL CODEINE
CP B20

P.P.V: 28DH00



225003

PPV: 222, 00 DH
LOT: 648978
PER: 01/24



AUGMENTIN 1 g/125 mg
24 sachets

PREDNI²⁰mg



PV (DH):

GlaxoSmithKline
Maroc
Ain El Aouda
Région de Rabat



VENTOLINE 100 mcg
Aérosol 200 doses
PPV: 45,30 DH

NO-001 CODÉINE
CP 820
P.P.V.: 26,00 DH
S 118001061861

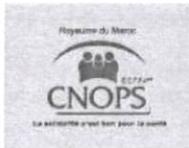
Le plug-in Adobe Flash Player n'est plus compatible



432. 874741
 A Li. 363178
 B. 772280
 ZINE TOURIA

Accueil > Application > assure app

🔒 (/portailapps/www/index.php/assures/auth) Menu ▾



En vertu de l'article 73 de Loi 65-00 portant code de la Couverture médicale de base, La CNOPS est l'organisme gestionnaire de l'Assurance Maladie Obligatoire pour le personnel du secteur public. En vertu de l'article 83 de ladite Loi, les Mutuelles gèrent pour le compte de la CNOPS les soins ambulatoires (les dossiers de maladie)

Information

PAYE

📘 Uniquement les dossiers payés des derniers 6 mois sont affichés.

Nb.Dossier(s)	Date de réception	Date Paiement	Mode Paiement	Bénéficiaire	Frais engagés	AMO	Mutuelle	Total
- 1	-	22/03/2023	Virement	-	485,30	285,41	110,89	396,30
79061197	08/02/2023	Payé en : 42 jours		ZINE TOURIA	485,30	285,41	110,89	396,30
☰ 1	-	20/03/2023	Virement	-	4 726,30	1 188,63	340,27	1 528,90
☰ 1	-	05/01/2023	Virement	-	277,80	93,66	40,14	133,80
☰ 1	-	31/12/2022	Virement	-	1 200,00	480,00	120,00	600,00
☰ 2	-	01/12/2022	Virement	-	6 171,80	1 666,35	410,65	2 077,00
☰ 1	-	31/10/2022	Virement	-	375,90	275,13	90,77	365,90
☰ 1	-	07/07/2022	Virement	-	3 480,00	208,62	67,98	276,60
☰ 1	-	01/07/2022	Virement	-	1 830,40	397,28	143,12	540,40
☰ 2	-	12/03/2022	Virement	-	1 877,70	592,54	199,66	792,20
☰ 1	-	03/02/2022	Virement	-	9 408,40	4 336,22	1 029,38	5 365,60



Application Mobile : SMART CNOPS - Assuré : ▶ Télécharger (<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.cnops.app&hl=fr>)

☆☆☆☆